

Les étudiants et l'activité rémunérée

Béatrice THIPHAINE, Chargée d'études à l'OVE national

OVE Infos prend le relais de *La Lettre de l'OVE*. Il paraîtra à la fréquence de six numéros par an et exposera, thème par thème, les résultats des enquêtes menées par l'OVE national sur les conditions de vie des étudiants. Avec ce premier numéro commence la présentation des résultats de l'enquête qui a été réalisée au printemps 2000 et a recueilli les réponses de 26 000 étudiants, inscrits à l'Université, en Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles ou en Sections de Techniciens Supérieurs (voir la note méthodologique à la fin de ce numéro). Il porte sur l'activité rémunérée des étudiants : sa fréquence, ses formes, sa durée, ses variations selon l'âge, le sexe, l'origine sociale, le mode d'habitation, le type d'étude, etc. et enfin son poids budgétaire, sa part dans les ressources monétaires des étudiants. L'analyse des relations entre les activités rémunérées et le déroulement des études fera l'objet du numéro suivant d'*OVE Infos*.

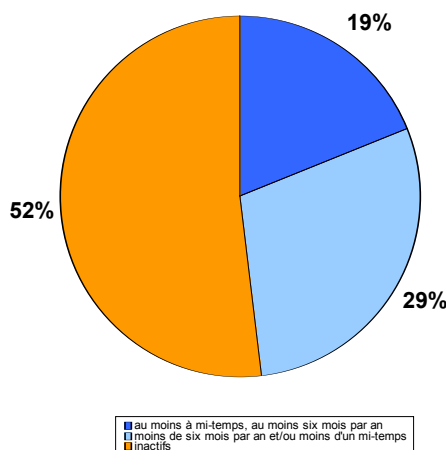
Formes et degrés de l'activité rémunérée

Un peu plus des trois quarts (77 %) des étudiants exercent une activité rémunérée en cours d'année, mais 29 % n'exercent cette activité qu'à l'occasion des vacances d'été, 34 % sont actifs à la fois l'été et en période d'étude (de la rentrée d'automne aux sessions d'examens de juin) et 14 % sont actifs seulement en période d'étude. Pendant cette période, 52 % des étudiants n'ont aucune activité rémunérée, 29 % en exercent une mais de façon irrégulière (moins de six mois par an) et/ou à temps restreint (moins d'un mi-temps), près d'un sur cinq (19 %) exerce une activité rémunérée au moins à mi-temps et au moins six mois par an (graphique 1). Les activités les plus fréquemment exercées (de façon exclusive ou en combinaison avec d'autres) sont les suivantes : baby-sitter (11 % des actifs en période d'étude), employé de commerce (9 %), cours particuliers (7 %), animateur (6 %).

Les activités exercées en période d'étude ne se distinguent pas seulement par leur durée ou par leur régularité. Elles se différencient aussi par la relation qu'elles entretiennent avec les études suivies. Il faut distinguer entre les activités qui concurrencent plus ou moins les études, comme

par exemple les emplois de surveillant, d'ouvrier, le baby-sitting ou les cours particuliers et les activités totalement ou partiellement intégrées aux études exercées par les internes ou externes des hôpitaux, les allocataires d'enseignement et de recherche, les professeurs stagiaires, les vacataires universitaires ou stagiaires étudiants. Parmi les étudiants actifs en période d'étude, 5 % exercent ces deux types d'activité.

Graphique 1 : Répartition des types d'activités exercées par les étudiants pendant l'année universitaire.



Qui fait quoi ?

Pour identifier les facteurs susceptibles de déterminer l'activité rémunérée (hors vacances d'été), et mesurer autant que possible leur degré d'influence, on a utilisé un modèle de régression logistique. Cette méthode a l'avantage d'isoler l'effet propre d'une variable en neutralisant les effets respectifs des autres variables intégrées au modèle. Les variables prises en compte ici sont les suivantes : sexe, âge, revenu des parents, diplôme parental le plus élevé, nationalité, réussite dans l'enseignement secondaire (obtention du baccalauréat avec tel type de mention, en avance, à l'heure, ou en retard), études supérieures suivies, bénéfice ou non d'une aide publique du type bourses sur critères sociaux, distance entre le domicile des parents et le lieu des études, mode d'habitation, vie en couple, taille de la ville d'étude, montant de l'aide monétaire des parents le mois précédant l'enquête, étape du cursus, nombre d'heures de cours théoriques, nombre d'heures de travail personnel.

On a retenu trois catégories typiques d'étudiants actifs en cours d'études : les étudiants qui exercent une activité intégrée aux études (15 % des

actifs), les étudiants qui exercent un "job" chez les particuliers (14 %) et enfin les étudiants qui exercent une activité en concurrence avec les études au moins six mois par an et au moins à mi-temps (30 %).

Les activités intégrées aux études

Les activités intégrées aux études se distinguent des autres activités rémunérées parce qu'elles sont prévues dans la formation, n'empêchent pas de suivre les cours et, plus généralement, de se concentrer sur les études.

Graphique 2 : Probabilité d'exercer une activité intégrée aux études

Variables caractéristiques de l'exercice d'une activité intégrée	étudiant qui exerce le plus une activité intégrée	étudiant qui exerce le moins une activité intégrée
Age de l'étudiant	26 ans et plus	20 ans et moins
Nationalité	française	étrangère non européenne
Obtention du Baccalauréat		2 ans ou plus de retard
Avancement dans les études	Bac+6 et plus	Bac+1
Heures de cours théoriques hebdomadaires	moins de 10 heures	entre 20 et 30 heures
Type d'études	IUT	UFR lettres, langues, sciences humaines

Lecture : à égalité pour toutes les autres variables prises en compte, la probabilité d'exercer une activité rémunérée augmente avec l'âge.

Elles sont d'autant plus probables que les étudiants sont plus avancés dans leurs études et sont surtout caractéristiques du 3ème cycle qui offre des possibilités d'emploi comme allocataire d'enseignement et de recherche, interne hospitalier, chercheur ou collaborateur de recherche en laboratoire. Par rapport aux étudiants de 1ère année, les étudiants de niveau Bac+5 ans ont une probabilité dix fois plus grande d'exercer ces activités intégrées, et les étudiants de niveau supérieur (Bac+6 ou plus), une probabilité trente fois plus élevée.

Les étudiants en Sciences (sans doute à cause des travaux de recherche en laboratoire) ont une probabilité un peu plus élevée d'exercer une activité intégrée que les étudiants en Lettres, Langues, Sciences Humaines, pour qui cette probabilité est la plus faible ; mais le plus déterminant est l'intégration complète dans la formation qui caractérise certaines disciplines : comparés aux étudiants en Lettres, Langues, Sciences Humaines, les étudiants en IUT ont sept fois plus de chances d'exercer une activité intégrée, les étudiants en Santé presque six fois plus, et les élèves de STS quatre fois plus.

L'exercice d'une activité intégrée aux études dépend de la réussite scolaire. Il est deux fois moins fréquent chez les étudiants qui ont obtenu leur bac avec deux ans ou plus de retard. Mais, à conditions égales d'obtention du baccalauréat, les étudiants âgés de plus de 26 ans ont une probabilité deux fois et demi plus grande que les étudiants de 20 ans et moins d'exercer une activité intégrée : plus l'âge augmente, plus les étudiants sont incités à devenir économiquement autonomes.

Notons enfin qu'un étudiant de nationalité française a trois fois plus de chances qu'un étudiant étranger d'exercer ce type d'activité.

Les "jobs" chez les particuliers

Les "jobs" chez les particuliers (baby-sitting et cours à domicile) sont des activités en concurrence avec les études, mais dans la mesure où elles ne sont exercées que quelques heures par semaine ou par mois, on peut penser qu'elles ne perturbent guère le suivi des cours.

Les filles ont une probabilité trois fois plus grande que les garçons d'exercer ce type d'activités dont la forme la plus fréquente est le baby-sitting, traditionnellement associé à une compétence féminine. En revanche, la probabilité de donner des cours particuliers est surtout associée à l'acquisition (très inégale selon les types d'étude) des compétences les plus demandées. Lorsqu'on qu'on ne garde que les cours particuliers et qu'on détaille davantage les disciplines, on constate que les étudiants en Mathématiques ont trois fois plus de chances, et les étudiants en Langues deux fois plus de chances que les étudiants en Droit et Economie de donner des cours, alors que les élèves des STS en ont deux fois moins .

D'autres ressources facilitent l'exercice d'un petit emploi au service des particuliers. C'est le cas du réseau de relations parentales. Plus le lieu d'étude est proche du domicile des parents, plus on a de chances de trouver un travail d'appoint au domicile de particuliers. De façon plus générale, ces "jobs" ne sont pas associés à l'obligation de compenser un manque de ressources familiales. Ils ne sont pas plus probables chez les étudiants de famille pauvre que chez les étudiants de famille riche. On observe même, "toutes choses égales par ailleurs", que les étudiants dont les parents sont titulaires de diplômes d'enseignement supérieur, en exercent plus fréquemment que les autres.

Si les "jobs" au service de particuliers traduisent rarement une dure contrainte matérielle, ils ne sont cependant pas assimilables à des privilèges convoités et ils sont parfois exercés par défaut: à âge égal, les étudiants en première année ont une probabilité cinq fois plus élevée de faire du baby-sitting ou de donner des cours particuliers que les étudiants qui ont atteint le niveau bac+6 ou plus parce que ces derniers ont beaucoup plus de chances d'accéder aux activités intégrées aux études.

Enfin, on observe que les étudiants qui vivent chez leurs parents ont une probabilité plus forte que les décohabitants d'exercer un "job" chez les particuliers et que ceux qui reçoivent une aide monétaire parentale d'au moins 500 F (environ 76,2 euros) par mois ont aussi plus de chances de les exercer que ceux qui ne reçoivent aucun versement familial. Le fait que les étudiants les plus aidés par leurs parents, en nature ou en argent, pratiquent plus que d'autres le baby-sitting ou les cours à domicile, indique qu'il s'agit d'activités d'appoint, procurant surtout de l'argent de poche et délaissées par ceux qui doivent prendre en charge une grande partie de leur entretien.

Il faut toutefois être vigilant dans l'appréciation de l'effet causal de ces dernières variables (versements parentaux, et décohabitation). Elles sont aussi une conséquence de l'activité rémunérée : plus un étudiant touche un revenu important, moins ses parents lui donneront d'argent. De même, c'est parfois parce que l'étudiant a une activité qui lui rapporte suffisamment d'argent qu'il peut quitter le domicile parental.

Graphique 3 : Probabilité d'exercer un "job" chez les particuliers, moins d'un mi-temps, moins de six mois par an

Variables caractéristiques de l'exercice d'un job chez les particuliers	étudiant qui exerce le plus un job chez les particuliers	étudiant qui exerce le moins un job chez les particuliers
Sexe	filles	garçon
Diplôme parental le plus élevé	études supérieures	études primaires et secondaires
Avancement dans les études		Bac+6 et plus
Distance entre domicile des parents et lieu d'études	moins de 30 km	plus de 300 km
Mode d'habitation	vivant dans la famille	décohabitant
Taille de la ville d'études	Paris	
Versements parentaux mensuels	plus de 500 francs	aucun versement
Type d'études	UFR sciences	

Les activités très concurrentes des études

On peut supposer que les activités en concurrence avec les études (employé, ouvrier, mais aussi cadre moyen dans l'animation culturelle, les services juridiques ou bancaires, etc.) et exercées au moins à mi-temps et au moins six mois par an, sont celles qui exposent le plus au risque d'échec scolaire. Le prochain numéro d'*OVE Infos* traitera cette question de façon approfondie. Il s'agit ici d'examiner comment se distribuent les probabilités d'exercer ce type d'activité réduisant sensiblement le temps d'investissement studieux.

Les types d'études que suivent les étudiants sont une dimension explicative très importante de ce type d'activités. Même à durée égale de travail scolaire, les étudiants en Lettres, Langues, Sciences humaines ont une probabilité d'exercer ces activités trois fois supérieure à celle des étudiants en Sciences et Santé et jusqu'à 50 fois supérieure à celle des élèves de CPGE pour qui la vie étudiante coïncide avec la vie studieuse.

Les étudiants qui ont le moins bien réussi leur scolarité dans l'enseignement secondaire sont ceux qui risquent le plus d'avoir une activité qui concurrence les études : c'est le cas des étudiants qui ont obtenu leur baccalauréat sans mention et de ceux qui ont l'obtenu avec deux ans ou plus de retard.

La probabilité d'exercer ce type d'activité dépend aussi du niveau des ressources familiales et du degré de soutien parental. Les étudiants dont les parents ont un diplôme de fin d'études primaires, ceux dont le revenu des parents est compris entre 5 000 et 10 000 FF (entre environ 762 et 1524 euros) y sont plus souvent contraints ; il en va de même pour ceux qui n'ont reçu aucun versement monétaire parental le mois précédant l'enquête (5 fois plus de risque que les étudiants qui ont reçu plus de 1 500 FF (environ 229 euros)) et pour les étudiants qui ne vivent pas chez leurs parents.

Tous types d'activités confondus, les boursiers sont presque deux fois moins actifs que les étudiants qui ne reçoivent pas d'aides monétaires publiques. Cet écart se creuse encore lorsqu'il s'agit des activités qui empiètent sur les études (40 vs 100). Les boursiers disposent en effet déjà d'un revenu et les boursiers sur critères sociaux (qui représentent 70 % de l'ensemble des boursiers) ne peuvent garder leur bourse s'ils dépassent un certain montant d'activité rétribuée.

L'offre d'emploi locale détermine également la probabilité d'exercer une activité en concurrence avec les études ; celle-ci est en effet plus élevée à Paris et en Région parisienne. La position dans le cursus joue également un rôle déterminant. De bac+1 à bac+4, les probabilités de travailler au détriment des études augmentent (elles passent de 100 à 170). On peut penser que plus les compétences acquises se développent, plus les offres de travail augmentent. Mais les probabilités diminuent entre bac+4 et bac+5 (170 vs 148) : comme on l'a vu précédemment, c'est à partir du troisième cycle que l'offre d'activités intégrées aux études se développe.

Le temps disponible est lui aussi décisif, d'autant plus que la moitié de ces activités sont exercées à temps plein. Les étudiants qui ont moins de dix heures théoriques de cours et de TD par semaine exercent deux fois plus souvent que les autres une activité concurrente des études. De même, ceux qui étudient moins de cinq heures par semaine (week-end inclus) exercent ce type d'activité deux fois plus souvent que ceux qui étudient entre 16 et 25 heures, et trois fois plus souvent que ceux qui étudient plus de 35 heures. Dans le cas du travail personnel, il est toutefois difficile de savoir dans quelle mesure les étudiants exercent une activité rémunérée parce qu'ils ont du temps disponible ou dans quelle mesure leur temps de travail personnel est faible parce qu'ils font un travail rétribué en parallèle de leurs études.

Cette circularité de la cause et de l'effet se retrouve dans le fait que les étudiants qui vivent en couple (mariés ou non) travaillent une fois et demi plus souvent que les autres.

Graph. 4 : Probabilité d'exercer une activité en concurrence avec les études, plus d'un mi-temps, plus de six mois par an

Variables caractéristiques de l'exercice d'une activité en concurrence avec les études	étudiant qui exerce le plus une activité en concurrence avec les études	étudiant qui exerce le moins une activité en concurrence avec les études
Sexe	garçon	filles
Age de l'étudiant	26 ans et plus	21-22 ans
Revenu mensuel des parents	entre 5000 et 10000 frs	
Diplôme parental le plus élevé	fin d'études primaires	
Réussite dans l'enseignement secondaire	Bac sans mention ou mention passable	Bac avec mention très bien
Age à l'obtention du Baccalauréat	deux ans de retard ou plus	en avance ou à l'heure
Avancement dans les études	Bac+4	Bac+1
Aides publiques	non boursier	boursier
Mode d'habitation	décohabitant	vivant dans la famille
Situation familiale	vit en couple (marié ou non)	ne vit pas en couple
Taille de la ville d'études	Paris, région parisienne	
Heures de cours théoriques hebdomadaires	moins de 10 heures	plus de 20 heures
Travail personnel hebdomadaire	moins de 5 heures	plus de 35 heures
Versements parentaux mensuels	aucun versement	plus de 1500 frs
Type d'études	UFR lettres, langues, sciences humaines	CPGE

La place de l'activité rémunérée dans les ressources des étudiants

Pour le mois précédent l'enquête, la moyenne des montants déclarés par les actifs était de 514 euros, mais cette moyenne est fortement tirée vers le haut par la minorité d'étudiants exerçant parallèlement un véritable métier ou ceux dont la fin des études se confond avec le début de l'activité professionnelle, tels que les internes des hôpitaux. En effet, la moitié des étudiants a perçu moins de 263 euros par mois, et un quart moins de 91 euros par mois.

L'enquête OVE permet d'évaluer les ressources mensuelles des étudiants en prenant en compte non seulement le revenu d'activité rémunérée, mais

aussi les bourses et allocations, ainsi que les versements familiaux. Ces derniers ne tiennent compte ni des aides en nature (repas, hébergement, etc.) ni des versements indirects (paiement par les parents des frais d'inscription, de la carte orange, etc.), dont bénéficient plus souvent les étudiants les plus jeunes et issus de milieux favorisés.

Pour l'ensemble des étudiants, y compris ceux qui ne travaillent pas, les revenus d'activité représentent en moyenne 43 % de l'ensemble des ressources monétaires directes, les bourses et allocations 27 %, et l'aide monétaire des parents 30%.

Comme le montre le graphique 5, la part de l'activité dans les ressources augmente avec l'âge. Elle passe ainsi de 11 % chez les moins de 18 ans à 80 % chez les plus de 26 ans. C'est à partir de 23 ans qu'elle devient la ressource monétaire principale.

La part de l'aide publique et celle de l'aide privée diminuent au contraire avec la progression de l'âge. La proportion des bourses et allocations dans les ressources passe de 40 % à 18 ans à 13 % chez les plus de 26 ans, tandis que les versements parentaux, de 55 % chez les moins de 18 ans, chutent à 7 % chez les plus de 26 ans. L'autonomie monétaire des étudiants progresse donc avec l'âge.

L'augmentation des ressources monétaires des étudiants ne s'accompagne pas de l'accroissement de leur satisfaction économique. La part des étudiants satisfaits de leurs ressources monétaires varie de 57 % chez les moins de 18 ans à 24 % à 26 ans, tandis que la part des étudiants insatisfaits passe de 11 % à 36 %.

Pour comprendre la relation paradoxale entre l'élévation des ressources et la baisse de la satisfaction économique, il faut se rappeler que la vie étudiante est une transition, et que la condition matérielle des étudiants est profondément bouleversée par leur progression dans les études et, plus encore, en âge. Comme l'ont souligné les précédentes publications de l'OVE (voir la sélection bibliographique), plus les étudiants sont âgés, moins ils bénéficient des aides en nature et indirectes (qui permettent aux plus jeunes d'être souvent dispensés de dépenses), plus ils sont incités à se rapprocher des normes d'équipement et du mode de vie des adultes; en outre, plus le niveau des études est élevé, plus elles sont poursuivies dans des grandes villes caractérisées par une offre accrue de biens et services et une augmentation du coût de la vie (cf. supra).

C'est seulement au dessus de 27 ans que les étudiants se disent de nouveau majoritairement satisfaits de leurs ressources. Mais ces "étudiants" sont davantage des professionnels poursuivant ou reprenant des études (des travailleurs étudiant) que des étudiants exerçant une activité salariée complémentaire (des étudiants travaillant) : un tiers d'entre eux reçoit une allocation de reconversion contre moins d'un pour cent des étudiants âgés de moins de 27 ans.

Graphique 5 : Répartition des ressources monétaires des étudiants (en %)

Ages	Activité rémunérée	Bourses et allocations	Versements parentaux
Moins de 18 ans	10,7	34,3	55,0
18 ans	12,0	39,9	48,1
19 ans	18,9	37,8	43,3
20 ans	20,4	39,0	40,6
21 ans	25,1	34,3	40,7
22 ans	28,3	32,4	39,3
23 ans	36,0	28,8	35,2
24 ans	44,4	24,5	31,0
25 ans	51,4	22,0	26,6
26 ans	63,6	20,3	16,1
Plus de 26 ans	79,9	12,7	7,4

L'ENQUÊTE 2000

Les données sont issues de l'enquête 2000 sur les conditions de vie des étudiants réalisée par l'Observatoire national de la Vie Etudiante.

La population étudiée est celle de l'ensemble des inscrits dans les Universités publiques et privées, les Sections de Techniciens supérieurs (STS publiques) et les Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE publiques).

Le questionnaire a été adressé à un 1/20e des étudiants et élèves de ces établissements. Le taux de réponse a été de 36 % en 2000, soit 26 376 questionnaires utilisables.

Afin d'assurer sa représentativité, l'échantillon a été redressé selon les données transmises au Ministère de l'Education Nationale par l'ensemble des établissements. Les variables utilisées sont : l'âge, le sexe, la région de l'établissement, le type d'établissement, le cycle, la filière et le type de baccalauréat obtenu.

Le questionnaire comprend environ 200 questions portant entre autres sur les thèmes suivants : reconstitution précise du cursus depuis l'obtention du baccalauréat, conditions de travail scolaire ou universitaire, emploi du temps, ressources, niveau de vie, logement, transport, alimentation, santé, insertion professionnelle, connaissance de langues étrangères et séjours d'études internationaux, signalétique (sexe, âge, origine sociale et géographique).

L'OVE national

L'Observatoire national de la Vie Etudiante (OVE) est un organisme de recherche indépendant sur les conditions de vie des étudiants en France. Il organise tous les 3 ans une grande enquête nationale et chaque année un concours sur le sujet.

Bibliographie :

- J.-C. Eicher et L. Gruel, *Le financement de la vie étudiante*, La Documentation française, "Cahier de l'OVE", 1997.
- C. Grignon, L. Gruel, B. Bensoussan, *Les conditions de vie des étudiants*, La Documentation française, "Cahier de l'OVE", 1997.
- C. Grignon et L. Gruel, *La vie étudiante*, PUF, Politique d'aujourd'hui, 1999.
- C. Grignon (dir.), P. Cam, J.-C. Eicher, L. Gruel, B. Lahire, *Les conditions de vie des étudiants, enquête OVE*, PUF, 2000.

Observatoire national de la Vie Etudiante

6-8, rue Jean Calvin, BP 49, F-75222 Paris cedex 05 - Tél. : +33(0)1 55 43 57 92 - Fax : +33 (0)1 55 43 57 19 - Courriel : ove@wanadoo.fr - Directeur de publication : Guillaume HOUZEL - Comité de rédaction : Claude GRIGNON, Louis GRUEL, Béatrice THIPHAIN - Maquette : Aleksander GLOGOWSKI - © OVE 2002 - ISSN : en cours

